interstices
Structure Territoires Innovation
Culture et Santé en Rhône-Alpes

AUVERGNE – RhôneAlpes

PROGRAMME RÉGIONAL CULTURE ET SANTÉ
Volet Médico-Social / Appel à projets annuel 2016
Synthèse

Préambule

L'appel à projets annuel 2016 à destination des structures médico-sociales s'inscrit **dans le cadre de la convention régionale *Culture et Santé* 2015-2018** tripartite entre l'Agence régionale de santé, la Direction des affaires culturelles et la Région Rhône-Alpes, devenue depuis Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette convention 2015-2018, au périmètre d'action uniquement rhônalpin, réaffirme la pertinence d'un **volet hospitalier** dans le programme et œuvre à sa pérennité. Elle concrétise par ailleurs **l'ouverture au secteur médico-social** déjà à l'étude sur la précédente convention.
La convention affirme l'ambition de soutenir et développer les projets culturels susceptibles de répondre aux objectifs suivants :

- Contribuer à la définition d'une nouvelle place de l'usager au sein du système de santé, respectant ses droits fondamentaux et favorisant son bien-être ;
- Participer d'une prise en charge globale de la personne en créant les conditions d'une meilleure coopération entre professionnels et avec les usagers ;
- Contribuer au décloisonnement des territoires et à un ancrage plus territorial des actions en créant des espaces de coopération entre secteurs, structures et professionnels ;
- Contribuer au renouvellement des pratiques et à l'enrichissement de la création artistique par le développement d'initiatives originales nécessitant l'émergence de modalités d'interventions nouvelles.
- Travailler les représentations des espaces de santé dans la société en valorisant d'une part la culture propre des établissements et d'autre part en participant, dans une dimension prospective, à l'accompagnement au changement des structures ;
- Créer les conditions de la rencontre entre professionnels de la culture et de nouveaux publics dans un processus de cohésion sociale.

L'**appel à projets annuel / volet médico-social**, faisant l'objet de la présente synthèse, est donc un **nouvel appel à projets**, le 3ème du programme. Il vise à favoriser l'**émergence d'initiatives culturelles dans les établissements et services médico-sociaux**.

Sont éligibles à cet appel à projets l'ensemble des structures médico-sociales relevant du champ de compétences de l'Agence régionale de santé, et recevant à ce titre un financement de cette dernière, à

l'exclusion entre autres des EHPAD[1] hospitaliers ou de collectifs médico-sociaux d'accompagnement mais n'étant pas des personnes morales, du type GEM[2].

Un **cahier des charges** spécifique à cet appel à projets a été réfléchi. Il met l'accent sur :

- Le portage mutualisé favorisant ainsi la création d'une collaboration de pensée et d'action entre structures,
- La collaboration avec des structures culturelles du territoire des établissements médico-sociaux,
- L'intervention d'équipes artistiques professionnelles dont la qualité est reconnue,
- L'ouverture sur l'extérieur,
- La dimension culturelle et artistique liant création et intervention, en dehors de toute visée thérapeutique, pédagogique ou occupationnelle.

Dossiers envoyés

58 candidatures ont été déposées dans le cadre de cet appel à projets.

Toutefois, conformément au cahier des charges, plusieurs structures médico-sociales se sont mises en lien. Ainsi, **16 des 58 candidatures reçues présentent en fait des projets multi partenariaux** dont le portage a été mutualisé. Une majorité d'entre elles (12) lie 2 structures, tandis que 4 font collaborer de 3 à 5 structures. Au-delà du nombre de 58 candidatures reçues, c'est celui de **82 structures médico-sociales** qui est donc à retenir.

- **Eligibilité**

Parmi les 58 candidatures reçues, un petit nombre posé des problèmes d'éligibilité :

- 2 candidatures concernaient des EHPAD dépendants de centres hospitaliers. Elles ont été étudiées dans le cadre de l'appel à projets annuel, volet hôpital ;
- Une déposée par un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) n'a pu être étudiée.

A noter par ailleurs que plusieurs projets avaient été initialement pensés au niveau de leur association gestionnaire. L'échelle des établissements semblant plus pertinente, les structures ont retravaillé leurs projets en ce sens avec l'accompagnement d'Interstices, et ont ainsi pu déposer leurs candidatures et être éligibles.

55 candidatures ont donc été instruites par la commission régionale constituée pour ce volet médico-social. [3]

[1] Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.
[2] Groupements d'entraide mutuelle.
[3] Cette commission régionale est composée des représentants des institutions de tutelle du programme, de représentants des comités locaux, de personnes qualifiées des secteurs culturels et médico-sociaux, de représentants des usagers et de représentants des Collectivités.

- **Territoires**

La répartition des candidatures par territoires témoigne **d'une dynamique dans chaque département**, même si la répartition n'est pas égale, car forcément liée à la répartition territoriale des populations et de l'offre de santé. On note ainsi :

- dans l'Ain : 8 candidatures,
- dans la Drôme : 2 candidatures,
- en Ardèche : 6 candidatures,
- en Isère : 8 candidatures,
- dans la Loire : 6 candidatures,
- dans le bassin de population du Rhône : 16 candidatures (dont 9 sur le territoire de la Métropole du Grand-Lyon, mais seulement 3 dans des établissements médico-sociaux relevant du champ de compétences de cette même collectivité),
- en Savoie : 5 candidatures,
- en Haute-Savoie : 4 candidatures.

- **Activités**

Ce sont respectivement **22 candidatures de structures de prise en charge de personnes âgées**, et **33 candidatures de structures accueillant des personnes en situation de handicap** qui ont été enregistrées, soit un **ratio d'un tiers/deux-tiers**.

- **Budgets**

Sur le total des 55 structures éligibles, la **moyenne** des demandes de subventions s'élevait à **5 981 €**. Les demandes allaient de 600 € à 25 000 €. Ces chiffres donnés à titre indicatif témoignent de la diversité des budgets.

Lauréats 2016

32 candidatures ont rencontré un avis favorable. Cela représente **un peu plus de la moitié** des candidatures instruites.

23 candidatures ont donc été jugées non conformes au champ de la convention Culture et Santé, et au cahier des charges du médico-social afférent :

- Projet non finalisé et/ou trop peu détaillé,
- Projet s'approchant de l'animation,
- Action visant des objectifs pédagogiques,
- Candidature relevant de la commande et de l'achat d'œuvres,

- Absence de partenariat avec un équipement culturel du territoire,
- Artistes non professionnels ou peu diffusés,
- Manque d'ouverture,
- Budget non adapté ou trop élevé,
- Etc…

Parmi ces 32 projets soutenus, **9 candidatures communes** mettent en lien **2 structures médico-sociales ou plus** (un à 3 et un à 5 structures). Ce sont par conséquent **45 structures** qui prendront part à un projet soutenu dans le cadre de cet appel à projets en 2016.

- **Attributions**

Le **montant total des subventions octroyées en 2016** s'élève à **156 850 €**, auquel il faut ajouter le coût du travail d'accompagnement et d'ingénierie effectué par Interstices, chiffré sur le volet hôpital.
La plus petite subvention attribuée s'élève à 1 000 €, la plus élevée à 17 000 €. La **moyenne des subventions accordées** est de **4 902 €**.
L'enveloppe globale de 350 000 € (250 000 € ARS, 50 000 € DRAC, 50 000 € Région) n'a donc pas été totalement utilisée.

- **Territoires**

Les projets soutenus en 2016 s'étendent sur l'**ensemble du territoire** concerné par l'appel à projets : tous les départements de l'ex-Rhône-Alpes sont représentés. Des **disparités** demeurent toutefois. On note ainsi que :

- 6 projets se dérouleront dans l'Ain,
- 1 dans la Drôme,
- 2 en Ardèche,
- 3 en Isère,
- 4 dans la Loire,
- 12 dans le Rhône (dont 7 sur le territoire de la Métropole Grand Lyon),
- 2 projets en Savoie,
- 2 projets en Haute-Savoie.

Les liens avec les comités locaux[4] sont encore **à construire ou à consolider** pour la plupart des territoires. Si dans l'Ain, en Drôme-Ardèche et dans le Rhône, des réunions des comités ont pu s'ouvrir au moins une fois aux structures médico-sociales, la mobilisation a été inégale.

[4] Les comités locaux Culture et Santé existent à l'échelle de chaque territoire de la région. Innovation majeure du dispositif, ces comités, en rassemblant l'ensemble des acteurs impliqués ou intéressés par des projets culturels dans le champ de la santé, secteurs hospitalier et médico-social, apportent un accompagnement méthodologique et impulsent une dynamique territoriale.

La commission régionale constituée sur le volet médico-social a permis d'amorcer des dynamiques différentes : d'une part établir davantage de lien entre les structures médico-sociales candidates et les animateurs du comité local de référence, d'autre part permettre la désignation de représentants du comité pour siéger au sein de ce nouveau collectif de pilotage régional. Ces dynamiques seront à préciser et à consolider à l'avenir afin d'intégrer les structures médico-sociales soutenues et candidates de manière plus systématique et régulière.

- **Types de structures**

  - **Le statut**

Parmi les structures soutenues, **7 ont un statut public**, et **25 ont un statut privé**.

Les structures de statut public sont toutes des structures de prise en charge de personnes âgées.
On retrouve parmi les structures au statut privé des structures dépendant **d'associations gestionnaires** à rayonnement local (ne gérant, par exemple, qu'une structure), ou à rayonnement départemental, régional, voir national. Les associations gestionnaires de ce type les plus représentées parmi les projets soutenus sont la Fondation OVE[5] (4 candidatures dont 1 projet inter-établissement), l'ORSAC[6] (2 candidatures), l'association PRADO Rhône-Alpes[7] (2 candidatures), l'APF[8] (2 candidatures). On peut citer aussi l'ADAPEI[9], Sesame Autisme Rhône-Alpes ou encore l'ARIMC[10], associations gestionnaires dont une seule candidature sera aidée cette année dans le cadre du dispositif.

  - **Activités**

Dans le secteur des **personnes âgées**, **10 projets** sont lauréats. **22 projets** verront le jour dans des structures de **prise en charge du handicap**. On retrouve le **ratio d'un tiers** évoqué précédemment au niveau des candidatures.

Type de projets

Saison artistique intitulée « Les enfants terribles » dans une structure d'accueil d'enfants et adolescents handicapés au cours de laquelle auront lieu un atelier de théâtre, un tournage documentaire, des ateliers de cirque et de musiques actuelles, en lien avec un théâtre, un collège et un centre hospitalier du territoire ; « Souvenirs de vacances », projet autour de la marionnette impliquant l'ensemble des

[5] OVE : Œuvre des villages d'enfants.
[6] ORSAC : Organisation pour la santé et l'accueil.
[7] Protection de l'enfance et aide à l'enfance en difficulté.
[8] Association des Paralysés de France.
[9] ADAPEI : Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés.
[10] ARIMC : Association régionale des Infirmes moteurs cérébraux.

bénéficiaires d'une résidence intercommunale pour personnes âgées, ainsi que le personnel et les bénévoles, pour la création de « petites formes spectaculaires » qui seront jouées, entre autres, dans une médiathèque et une école primaire du territoire ; « Petites histoires photographiques » : sensibilisation à la photographie et mise en place d'ateliers avec les résidents de deux structures d'accueil personnes âgées, par une artiste photographe qui y effectuera une résidence ; Résidence de jeunes en situation de handicap accompagnés par un institut thérapeutique et pédagogique au sein d'un centre dramatique national avec une comédienne professionnelle, pour travailler autour d'une des créations de la saison et aboutir à la présentation d'une petite forme jouée dans le théâtre et dans la structure médico-sociale ; Création d'un spectacle par un danseur-chorégraphe professionnel sur le thème du mouvement dans l'œuvre picturale, réunissant sur scène des adolescents infirmes moteur cérébraux, des professionnels du secteur médico-social ainsi que des danseurs et des musiciens ; Projet croisé entre une structure d'aide par le travail de personnes en situation de handicap et un Pôle Land-Art départemental dans le cadre duquel des artistes en résidence réaliseront des installations en collaboration avec les travailleurs de la structure avec une ouverture sur un espace d'art contemporain du territoire.

Ces projets 2016 touchent à différents domaines artistiques : le spectacle vivant, la musique sont représentés, au même titre que les arts plastiques, les arts visuels, la littérature ou encore le design.

Une grande partie s'articule autour de projets pluridisciplinaires. Certaines démarches comportent déjà plusieurs volets d'action autour d'une saison culturelle. Il s'agit en général de projets déjà existants et historiquement soutenus par la DRAC et la Région sur des dispositifs propres.

Une partie de ces projets met à contribution non seulement les bénéficiaires de la structure, mais aussi les professionnels ainsi que les familles, que ce soit dans la mise en action du projet artistique ou à l'occasion des temps de restitution.

Il est à noter que nombre de dossiers déposés ont du faire l'objet de relances auprès des porteurs de projet du fait de pièces manquantes. Par ailleurs, l'étude a fait apparaitre le manque de détails de nombre de candidatures. Une meilleure appropriation du cahier des charges et des pièces demandées sera nécessaire.

Cette première année d'ouverture du dispositif au secteur médico-social a permis de poser les jalons d'une dynamique, qui semble pouvoir prétendre à un développement plus important que ce soit en nombre ou en ambition.

Les chiffres de 82 structures candidates et 45 lauréates témoignent de l'intérêt pour la démarche Culture et Santé. Ils sont satisfaisants pour une première année d'expérimentation. Bien-sûr l'ampleur globale du secteur, environ 250 000 structures sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ne peut que nous inciter à viser un essor du nombre de projets déposés et aidés, d'autant que les fonds obtenus en la matière le permettent. Le caractère expérimental de cette première année, les difficultés liées au contexte de renouvellement des équipes politiques en place, seront dépassées en 2017 permettant ainsi

une sensibilisation et une communication plus importante. L'appel à projets sera qui plus est ouvert aux 4 départements de l'ex-Région Auvergne.

Quant à l'ambition des projets, dès cette année, certains établissements ont enthousiasmé par la qualité de leur démarche. Bien-sûr, comme sur l'hôpital en son temps, certains projets ont pu se positionner plus sur des objectifs éducatifs ou occupationnels qu'artistiques et sociaux. Les outils conçus sur le volet hôpital – l'accompagnement technique d'Interstices et celui local des comités locaux – permettront vite de dépasser ces écueils et de se retrouver autour d'une culture commune de projet.

Globalement, les projets présentés se tissent avec un lien sur le territoire très fort : croisement des publics entre structures, qu'elles soient médico-sociales ou autres (sociales, éducatives, hospitalières…), investissement des espaces des équipements culturels de leur territoire, partenariats avec les collectivités…

L'intégration territoriale et l'inclusion à l'offre culturelle de la Cité semblent donc être des enjeux partagés présageant d'une appropriation réelle et féconde du programme Culture et Santé par les établissements et services médico-sociaux.